

7FR002

## FICHE DESCRIPTIVE SUR LES ZONES HUMIDES DE RAMSAR

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)  
NOTA : Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.  
Les fiches remplies sont à adresser à : T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL27BX, Angleterre.

1. Pays : FRANCE

2. Date : 10 / 1995

3. Numéro de référence : 7FR002  
(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur :

DIREN Champagne-Ardenne  
44, rue Titon  
51037 CHALONS/MARNE Cedex  
Tél. : 26.64.69.04 Fax : 26.21.11.57

5. Nom de la zone humide : Etangs de la Champagne Humide

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar : 5 avril 1991

7. Coordonnées géographiques : 48° 35' N  
04° 45' E

8. Situation générale : (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

Les étangs de la Champagne Humide sont situés dans la région Champagne-Ardenne, dans les départements de la Marne, l'Aube et la Haute-Marne, à 170 Km au Sud-Est de Paris

Les limites du site Ramsar sont :

- au Nord, l'autoroute de l'Est (A 4 - E 50)
- au Sud, l'autoroute A 26 et Troyes
- à l'Ouest, limite de la Champagne Humide et Vitry-le-François
- à l'Est, Saint-Dizier et limites de la Lorraine

cartes IGN au 1/250 000 N° 103 et 104

9. Superficie : (hectares)

235 000 ha

10. Type de zone humide : (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

M, S, W, X - 2, 4, 6, 7, 9

NOT YET TRANS

---

### 11. Altitude : (moyenne et/ou maximale et minimale)

Maxi : 250 m

Mini : 100 m

---

### 12. Description : (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Ce site est un important complexe fluvial, lacustre et forestier composé d'étangs, de lacs-réservoirs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs forestiers, de formations végétales variées et d'une faune remarquable en particulier les oiseaux d'eau. Parmi cet ensemble, nous distinguons trois grands milieux :

- dans la partie centrale, le lac du Der-Chantecoq ou réservoir Marne et les étangs latéraux : étangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt ;
- à hauteur de Montier-en-Der, les prairies du bassin de la Voire, l'étang de la Horre et ses massifs forestiers environnants ;
- dans la partie Sud : le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient qui comprend la forêt et le lac d'Orient ou réservoir Seine, le lac réservoir Aube et une partie de la Vallée de l'Aube.

---

### 13. Traits physiques : (par ex. géologie ; géomorphologie ; origine - naturelle ou artificielle ; hydrologie ; type de sol ; qualité de l'eau ; profondeur de l'eau ; permanence de l'eau ; fluctuation du niveau d'eau ; amplitude des marées ; bassins versants ; régions d'aval ; climat)

Le climat de cette région se situe aux limites des influences océaniques et continentales, avec des précipitations qui varient entre 650 mm et 750 mm et une température moyenne annuelle de l'ordre de 10°.

Le relief est une plaine modérément vallonnée, traversée par de grandes vallées : dans la partie Nord du site, par la Marne et dans la partie Sud, par l'Aube.

L'omniprésence de l'eau est due au substrat géologique imperméable (marnes et argiles surtout). Les sols hydromorphes et acides sont prédominants. Le réseau hydrographique est dense et très hiérarchisé, les étangs nombreux.

Retenons le contraste entre les étangs, généralement peu profonds et dont la vase est meuble, fine et riche en matières organiques, et les réservoirs artificiels destinés à régulariser le débit de la Marne (Der-Chantecoq), de l'Aube et de la Seine (Forêt d'Orient), profonds et dont le substrat est souvent dur et grossier (sables, graviers) et pauvres en matières organiques.

Leur régime hydrique est également différent : le réservoir présente un régime fluvial très marqué avec alternance de crue printanière et d'étiage en août-septembre tandis que les étangs ont une nappe stagnante avec un étiage beaucoup moins prononcé.

Ces différences se retrouvent dans la composition floristique et de ce fait, le site est d'une grande diversité écologique (d'autant plus que les cours d'eau et les forêts apportent d'autres éléments de diversité).

#### 14. Caractéristiques écologiques : (principaux types d'habitats et de végétation)

Les différents types d'habitats qui constituent la zone sont (référence à la typologie CORINE) :

- eau dormante
- eau courante
- prairies humides, roselières et phragmitaies (Phragmites)
- prairies mésophiles
- végétation de rive
- marais et zones humides
- forêts alluviales, ripisylves
- forêts feuillues caduques
- terres agricoles et terrains fortement artificialisés
- vergers, peupleraies, futaies artificielles
- cultures

##### \* Le Lac du Der :

Il couvre une superficie de 4800 ha. Comme tous les plans d'eau artificiels de création récente (1974), il a été colonisé très rapidement par les oiseaux d'eau migrateurs. C'est un site important pour l'hivernage ou le transit de plusieurs espèces d'anatidés et de rallidés principalement (oies, siffleurs, grues). En janvier 1982, il accueillit près de 60 000 oiseaux, dont 35 000 canards (Anas). Au cours de ces dernières années, le nombre d'oiseaux observés se situe en moyenne entre 20 000 et 40 000 en automne et entre 8000 et 30 000 au printemps.

\* **Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt** : végétation aquatique et subaquatique remarquable dont 23 espèces rares (cf. 23).

##### \* L'Etang de la Horre :

La richesse avifaunistique de cet étang et de son écrin forestier est due à l'interaction de ces deux milieux, à la présence de ceintures marécageuses étendues, ainsi qu'à la faible profondeur du plan d'eau.

Il s'agit de l'un des derniers sites de reproduction en Champagne Humide de *Butor stellaris* (butor étoilé) et de *Ardea purpurea* (héron pourpré), *Porzana porzana* (marouette ponctuée), en régression dans toute la région, et nicheuse. C'est aussi une excellente zone de reproduction des anatidés et un des rares étangs de la région à rassembler un aussi grand nombre d'espèces aquatiques nicheuses. Les concentrations de canards en période de passage groupent jusqu'à 1500 individus.

Les rapaces qui comptent sept espèces nicheuses (dont 4 à 5 couples de *Circus aeruginosus* (busard des roseaux)) bénéficient particulièrement de la complémentarité des deux milieux.

L'étude des odonates montre que la Horre présente des intérêts importants liés à la fois à la variété des espèces (36), représentées souvent par de grosses populations, et à la présence de six espèces rares, menacées ou en limite d'aire.

Ce site présente également un grand intérêt botanique par la présence de 16 espèces rares ou très rares pour le Nord et le Nord-Est de la France, notamment : *Ranunculus lingua* (grande douve) et *Potamogeton compressus* (potamot à tige comprimé).

Les groupements végétaux bien caractérisés couvrent de vastes superficies (*Hydrocharidetum*, *Utricularietum*, *Potamo-Najadetum*, *Glycerietum maximae*, *Phragmitetum*, *Caricetum ripariae*, *Typhetum*).

**\* Le lac de la Forêt d'Orient ou réservoir Seine et les lacs Temple et Amance ou Réservoir Aube**

Le Réservoir Seine d'une superficie de 2300 ha et le Réservoir Aube d'une superficie de 2500 ha furent créés respectivement en 1966 et 1990. Ils permirent une forte augmentation de la population des oiseaux migrateurs (ne gèlent qu'exceptionnellement). C'est un des rares lieux d'hivernage pour *Anser fabalis* (oie des moissons) et unique lieu d'hivernage régulier en France, excepté le lac du Der, pour *Haliaeetus albicilla* (pygargue à queue blanche).

Globalement, les espèces les plus rencontrées sont les Gaviidae (plongeurs), Podicipedidae (grèbes), Rallidae (râles, marouettes, foulques, poule d'eau), Ardeidae (butors, hérons, aigrettes), Anatidae (cygnes, oies, canards), Laridae (mouettes, goélands), limicoles et rapaces.

Sont présents également : *Phalacrocorax carbo* (grand cormoran) et *Ciconia ciconia* (cigogne blanche).

---

**15. Régime foncier et propriété :**

*(a) du site*

- propriétés privées et publiques ;
- l'étang de la Horre et le lac du Der sont propriétés du syndicat mixte du Der ;
- les barrages-réservoirs et leurs abords sont propriété de l'IIBRBS.

*(b) des zones environnantes*

- propriétés privées et publiques.

---

**16. Mesures de conservation en vigueur** : (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites ; pratiques de gestion ; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- faucardage et curage contre l'envasement (étang de la Horre) ;
- réserve de chasse créée en 1977 (5100 ha) sur le lac du Der pour protéger l'avifaune migratrice, étendue aux étangs d'Outines et Arrigny pour former la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny par arrêté du 6 janvier 1995 (5650 ha) ;
- réserve de chasse dans le massif de Trois Fontaines (1360 ha) ;
- réserves de chasse sur certaines sections de la vallée de la Marne qui influencent fortement les flux migratoires ;
- Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ;
- Zones de Protection Spéciale au titre de la Directive CEE 79/409 du lac du Der (5000 ha), du lac de la Forêt d'Orient (2500 ha) depuis 1986 et de l'étang de la Horre (1424 ha) depuis 1992 ;
- mise en place d'une OGAF Environnement dans le secteur du lac du Der et de la Forêt d'Orient ayant pour but essentiellement le nourrissage des grues cendrées.

---

**17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées** : (par ex. plan de gestion en préparation ; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- projet de mise en réserve naturelle de l'étang de la Horre ;
- projet de mise en réserve naturelle d'une partie de la Forêt d'Orient et des réservoirs Aube et Seine.

---

**18. Modes actuels d'occupation des sols ; principales activités humaines :**

*(a) sur le site*

- agriculture (l'élevage prédomine encore mais on assiste à une réduction des superficies en prairies) ;
- pêche (carpe, gardon, tanche, brochet, brème) ;
- exploitation forestière ;
- activités industrielles concentrées autour des agglomérations (Saint-Dizier, Vitry-le-François) ;
- chasse ;
- activités touristiques en progression.

*(b) aux alentours/dans le bassin versant*

---

**19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement :** (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

*(a) sur le site*

Le projet de lac des Côtes de Champagne, actuellement au stade des études de faisabilité transformerait radicalement l'écosystème du lieu, en substituant le milieu aquatique au milieu prairial et forestier. Ceci aurait pour conséquence la disparition de la faune et de la flore présente sur le site mais un accroissement du potentiel d'accueil des oiseaux migrateurs.

De nombreux projets de développement touristique sont en cours ou en étude ; ils concernent surtout les lacs réservoirs (station nautique de Giffaumont, infrastructures touristiques à Port-Dienville, Mesnil-Saint-Père, Géraudot, etc...).

La mise en culture des prairies de fauche, les drainages, l'enrésinement et les plantations de peupleraies, l'aménagement des rivières (Marne, Aube, Seine), le développement d'activités de loisirs sur les grands lacs sont des opérations réductrices pour l'accueil de l'avifaune migratrice et peuvent entraîner une pollution des plans d'eau.

*(b) aux alentours/dans le bassin versant*

La qualité des eaux se dégradent depuis une dizaine d'années suite à l'extension des cultures sur les bassins versants, qui comprennent de moins en moins de prairies.

---

**20. Valeurs hydrologiques et physiques :** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière, etc...)

Les lacs réservoirs jouent un rôle hydrologique fondamental : écrêtement des crues de fin d'hiver et de printemps, maintien d'un débit suffisant des fleuves en été et automne.

---

**21. Valeurs sociales et culturelles :** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

Ce site présente une grande richesse culturelle de par son histoire (moines soldats de l'Ordre du Temple), son architecture (châteaux, églises, halles du 11, 16 et 17ème siècles) et son espace rural.

Les valeurs sociales et culturelles ressortent en particulier des fonctions sociales des plantes : fonctions alimentaires, auxiliaires pour l'élevage, auxiliaires pour l'artisanat, médicinales, symbolique (légendes). A cette richesse ethnobotanique s'ajoute la valeur esthétique.

---

**22. Faune remarquable** : (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique ; fournir les données numériques si elles existent)

- ✓ - *Grus grus*\* (grue cendrée)
- *Ardea cinerea* (héron cendré)
- ✓ - *Ardea purpurea*\* (héron pourpré)
- *Egretta garzetta*\* (aigrette garzette)
- *Nycticorax nycticorax*\* (héron bihoreau)
- *Ixobrychus minutus*\* (butor blongios)
- ✓ - *Botaurus stellaris*\* (butor étoilé)
- *Ciconia nigra*\* (cigogne noire)
- *Cygnus columbianus*\* (cygne de Bewick)
- *Cygnus olor* (cygne tuberculé)
- *Cygnus cygnus*\* (cygne sauvage)
- ✓ - *Anser fabalis* (oie des moissons)
- *Anas clypeata* (canard souchet)
- ✓ - *Anas crecca* (sarcelle d'hiver)
- *Accipiter gentilis*\* (autour des palombes)
- ✓ - *Haliaeetus albicilla*\* (pygargue à queue blanche)
- *Falco peregrinus*\* (faucon pèlerin)
- *Falco vespertinus* (faucon kobez)
- *Porzana parva*\* (marouette poussin)
- ✓ - *Porzana porzana*\* (marouette ponctuée)
- *Numenius aquata* (courlis cendré)
- *Larus canus* (goéland cendré)
- *Picus canus*\* (pic cendré)
- *Acrocephalus paludicola*\* (phragmite aquatique)
- ✓ - *Vanellus vanellus* (vanneau huppé)
- ✓ - *Phalacrocorax carbo*\* (grand cormoran)

\* espèces figurant sur la liste des espèces nécessitant une protection spéciale dans la Directive CEE 79/409.

---

**23. Flore remarquable** : (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

- *Trapa natans* (macre)
- *Nymphoides peltata* (faux nénuphar)
- *Najas marina* (grande naïade)
- *Potamogeton acutifolius* (potamot à feuilles aiguës)
- *Potamogeton trichoides* (potamot à feuilles capillaires)
- *Ranunculus sceleratus* (renoncule scélérate)
- *Airopsis agrostidea*

---

**24. Recherche et équipements scientifiques** : (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Depuis le début des années 1980, l'Office National de la Chasse, la DRAE Champagne-Ardenne puis la DIREN, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres se sont intéressés au patrimoine naturel de cette zone et notamment les points les plus intéressants (les grands lacs).

Diverses études ont été confiées aux associations scientifiques locales : Centre Ornithologique Champagne-Ardenne (COCA), Union Régionale Champagne-Ardenne pour la Nature et l'Environnement (URCANE) et la faculté des Sciences de Besançon, avec souvent pour objectif la protection de ces milieux remarquables (cf. BIBLIOGRAPHIE 29).

La grue cendrée (*Grus grus*) est l'espèce remarquable la plus suivie ; des comptages réguliers sont pratiqués ainsi qu'une cartographie des zones d'alimentation. En 1990, débute un programme d'Action Communautaire pour l'Environnement sur la protection des sites d'hivernage et d'alimentation des grues.

Un bilan des études existantes vient d'être réalisé par la DIREN, afin de servir de base à une étude de synthèse sur le fonctionnement global de cette mosaïque de milieux humides.

Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient qui représente 1/3 de la superficie du site RAMSAR, a mis en évidence une quarantaine de sites d'intérêt botanique et une quinzaine de sites d'intérêt ornithologique.

- recensements organisés par le Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau (BIROE ou IWRB).

---

## 25. Education et information

(par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

En matière d'éducation, un centre de Nature sur le site du lac du Der-Chantecoq est créé ; ceci, pour assurer la promotion du site, prendre en compte la spécificité des publics et tendre à les sensibiliser à la richesse et la fragilité du milieu. Cette réalisation s'articule autour de deux centres d'intérêt :

- spectacles, loisirs, informations générales, animation, accueil du public spécialisé, formation : la Maison de l'Oiseau et du Poisson situé sur les bords du lac, au port de Chantecoq dans la ferme des Grands Parts. Son emblème, la grue cendrée et son exposition permanente, la migration des oiseaux ;

- la découverte active de la nature : les étangs et le lac par des circuits aménagés.

La Maison du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient présente également une exposition permanente et des expositions temporaires sur les écosystèmes du site. Enfin, un parc de vision animalier et des observatoires de l'avifaune sont installés dans le Parc.

---

## 26. Récréation et tourisme

(indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme ; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

Les lacs du Der-Chantecoq et de la Forêt d'Orient constituent des sites de loisirs : bases nautiques, voile, plongée, baignade, motonautisme...

Cf. 25 pour projet de sensibilisation du public.

Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient a créé un sentier éducatif dans la forêt du Temple. Il propose également des itinéraires de découverte de l'espace rural régional.

---

**27. Organisme de gestion** : (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

- Communes, propriétaires ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement touristique du lac du Der, Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, Office National des Forêts, Office National de la Chasse, fédérations de pêche et de chasse, associations ornithologiques, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres...

---

**28. Juridiction** : (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, etc...)

- Conseil Régional de Champagne-Ardenne, Conseils Généraux ;
- Services de l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), Direction Départementale de l'Équipement (DDE), Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

---

**29. Références bibliographiques** : (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

- 145 références identifiées, dont : (cf. annexe) ;
- SDAU du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - 1982, révisé en décembre 1994
- Stationnement des grues cendrées en Champagne - Centre Ornithologique champagne-Ardenne pour le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement - 1987-1988
- Bilan écologique des étangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt (Marne) ou étangs latéraux du Der - AREPE Laboratoire de Taxonomie et Phytosociologie de Besançon pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Avril 1989
- Eléments pour une gestion intégrée, les oiseaux et le réservoir Seine - URCANE pour le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - Juin 1982
- Dossier de mise en réserve de l'étang de la Horre - URCANE pour la DRAE - Décembre 1981
- Dossier de mise en réserve naturelle des prairies naturelles du bassin de la Voire (Aube et Haute-Marne) - URCANE pour la DRAE - Décembre 1981
- Etude de la Flore et de la Faune sur le site du projet de création du Lac des Côtes de Champagne-LPO - Mai 1995
- Etude concernant la répartition de la Faune et de la Flore sur le lac du Der - LPO pour le Syndicat Mixte du Der - Etude portant sur le plan d'eau réalisée - Etude portant sur la périphérie en cours
- Champagne Humide, bilan des études existantes - Septembre 1995

---

**30. Raisons de l'inscription** : (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.415 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

Ce site peut être inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale sur la base des critères suivants qui ont été approuvés à la troisième Conférence des Parties Contractantes :

1a : Tout en étant exceptionnel, c'est un bon exemple représentatif de zones humides continentales d'Europe Occidentale.

1c : Située en tête du bassin de la Seine, la zone joue un rôle déterminant du point de vue hydrologique pour l'ensemble du bassin, notamment pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne.

2c : Ce site présente une valeur particulière comme habitat de l'avifaune migratrice et hivernante.

3a : Ce site abrite plus de 20000 oiseaux en période de migration et/ou d'hivernage.

Les lacs de la Forêt d'Orient et du Der-Chantecoq sont des sites d'importance internationale pour *Phalacrocorax carbo* (grand cormoran), *Anser fabalis* (oie des moissons), *Vanellus vanellus* (vanneau huppé), *Anas strepera* (canard chipeau), *Grus grus* (grue cendrée) et *Anas crecca* (sarcelle d'hiver) : ils hébergent des populations de *Haliaeetus albicilla* (Pygargue à queue blanche), espèce présente dans la dernière liste rouge mondiale du CIPO.

---

**31. Carte du site** : (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1/25000 ou de 1/50000)

---